



## Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

septembre 2019  
à juin 2020

Durée des travaux:

10 mois

Montant global:

CHF 2'352'000.<sup>TTC</sup>

Effectif moyen:

10 pers.

Béton:

2'750 m<sup>3</sup>

Coffrage des murs:

3'860 m<sup>2</sup>

Coffrage de dalle:

4'860 m<sup>2</sup>

Acier d'armatures:

287 t

### Éléments

**préfabriqués:** Escaliers, piliers du sous-sol et parapets de balcons

### Matériel:

une grue,  
une centrale à béton à rayon raclant

# PRÉ-GENTIL

Situation : Route de la Gare-de-Satigny 44 – 1242 Satigny (GE)

## Type de marché:

Privé, maçonnerie, béton armé

## Caractéristique:

Cette nouvelle résidence se situe à quelques pas de la gare de Satigny actuellement en plein développement. Les locataires de «Pré-Gentil» bénéficient ainsi de nombreuses commodités du fait de la proximité de la gare, mais également avec le centre du village de Satigny.

Au total, ce sont deux bâtiments d'habitation avec un sous-sol commun qui ont été réalisés et pour lesquels, INDUNI s'est vu confier les travaux de gros œuvre.

L'architecture se veut résolument moderne avec de vastes balcons. Le premier immeuble propose 11 logements d'utilité publique (LUP) et le second, 14 logements locatifs en loyer libre.



## Intervenants:

### Maître de l'ouvrage

Les Résidences de Satigny  
Monsieur Constant Giorgi

### Exécution

INDUNI & Cie SA  
Avenue des Grandes-Communes 6  
1213 Petit-Lancy

### Conducteur de travaux

MONNIER Arnaud - 079 701 60 47

### Contremaître

DOS SANTOS José Luis - 079 626 87 90

### Direction de travaux

PILLET SA  
Chemin de Paris 5  
1233 Bernex  
DROGHETTI Léo - 022 850 91 20

### Architectes

Bureau d'Architecte Ambrosetti Pierre  
Ch. du Vieux-Vésénaz 50a  
1222 Vésénaz  
AMBROSETTI Pierre - 022 309 39 39

### Ingénieurs civils

PILLET SA  
Chemin de Paris 5  
1233 Bernex  
SANTOPONTE Mario - 022 850 91 20

## Compétences en matière de protection de l'environnement:

### Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

### Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

### Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que: phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

### Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



### INDUNI & CIE SA

Avenue des Grandes-Communes 6  
Case postale 336 - CH-1213 Petit-Lancy 1  
Tél. 022 879 01 01 - Fax: 022 879 01 99  
email: info@induni.ch - www.induni.ch

